

Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATIONS

Émise le 25 MARS 2025

Demande de Cotations

N°04/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du 25 MARS 2025 à l'acquisition et
installation du matériel informatique pour le nouveau personnel de de l'Unité de Gestion
du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Projet :

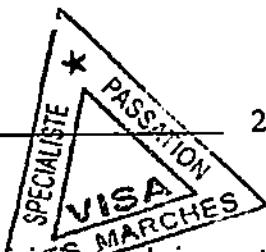
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

Pays : Cameroun

Financement : CREDIT N° IDA 69870-CM

Code Step: CM-MINPOSTEL-467748-GO-RFQ

Mars 2025



Préface

Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national) selon les modalités prévues dans le Crédit N° IDA 69870-CM et le Manuel de Procédure du PATNUC. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Section 1 : Les instructions aux fournisseurs :

Section 2 : La lettre de Demande de Cotations :

Section 3 : Les modèles d'annexes :

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

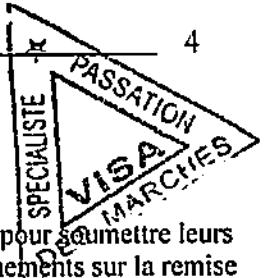
Table des Matières

Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction.....	4
1. Dispositions générales.....	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	4
2. Contenu du Dossier.....	4
C. Préparation des offres	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre.....	4
5. Cotation.....	5
6. Monnaie de l'offre	5
7. Délai de validité des cotations	6
D. Dépôt des cotations.....	6
8. Cachetage et marquage des offres.....	6
9. Date et heure limite de dépôt des offres	6
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	6
10. Ouverture des plis par la Commission	6
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	7
F. Attribution du Marché	7
12. Attribution du Marché.....	7
13. Notification de l'attribution du Marché.....	7
14. Signature de la lettre de Marché	7
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	7

Section II – Lettre de Demande de Cotations..... 8-9

Section III – Modèles d'annexes	10
1. Lettre de Cotations	
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
4. Description technique des fournitures (à remplir par le PATNUC)	
3. Lettre Commande	
5. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le PATNUC)	
6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	



Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché².

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle de lettre de Marché et
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur³ devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur⁴.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) La lettre de cotations, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de Lettre Commande dûment paraphé à chaque page, daté et signé.

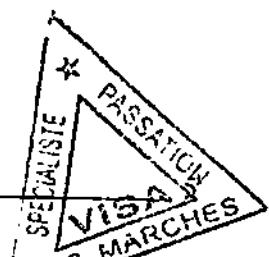
¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du Marché et ne sont plus applicables une fois le Marché signé.

² Le terme "Marché" signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

³ Le terme "Fournisseur" signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché.

⁴ Le terme "Acheteur" signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de Cotations.

DEMANDE DE COTATIONS



- (d) Les références du fournisseur : au moins deux (2) marchés/lettres Commande/contrats enregistrés dans la fourniture du matériel informatique d'un montant minimum de 6 500 000 FCFA TTC réalisé au cours des trois dernières années (2022,2023,2024) assorties assorties des copies des premières pages, page de signature et les procès-verbaux de réception/attestations de service fait signés du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettre commande/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations acheteuses;
- (e) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous;
- (f) La fiche technique du fabricant de chaque équipement proposé.

5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
 - ou
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.
- 5.4 Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) Le Registre de Commerce ; (ii) Attestation de Conformité Fiscale; (iii) plan de localisation; (iv) attestation de non faillite; (v) attestation de non exclusion des marchés publics et l'ARMP, (vi) Attestation CNPS, (vii) le Numéro d'identifiant Unique, (viii) Attestation de domiciliation bancaire;(IX) la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des cinq (5) dernières années (2020,2021,2022,2023 et 2024)

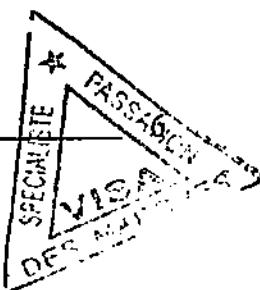
NB :

1. *L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
2. *Il est rappelé que les pièces administratives qui devront être datées de moins de trois (3) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente*

6. Monnaie de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA.

DEMANDE DE COTATIONS



7. Délai de validité 7.1 Les cotations seront valables pour la période 90 jours, des cotations

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et sept (07) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : Dr MFIU Windfred FUAYE KENJI Coordonnateur National du Projet d'Accélération et de Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC),
Tél. : 222 232 628/E-mail :procurement@patnuc.cm /contact@patnuc.cm;
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure limite de dépôt des offres

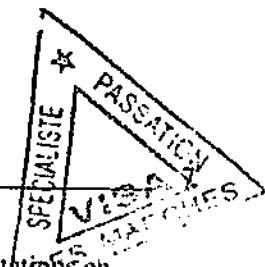
- 9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

- 10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

DEMANDE DE COTATIONS



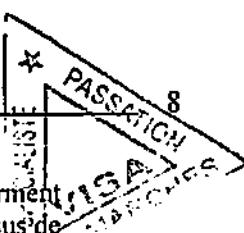
- 11. Evaluation et Comparaison des offres**
- 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs
 - l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques : toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles : toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière :
 - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
 - Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique en produisant la fiche technique du fabricant de chaque équipement proposé .

L'expérience dans les prestations similaires par la présentation d'une liste des marchés analogues (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant de 6 500 000 FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que Prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses.

N.B : joindre les copies des contrats (premières et pages de signature) et des procès-verbaux de réception ou attestations de service fait y relatifs signés du chef de la structure bénéficiaire.

F. Attribution du Marché

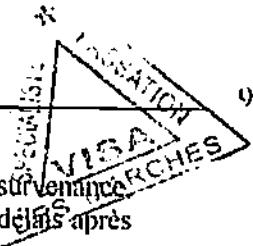
- 12. Attribution du Marché**
- 12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du Marché**
- 13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de Marché**
- 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses**
- 15.1 Le Nouveau Règlement de la Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition novembre 2020 pour la lutte contre la corruption est applicable.
- 15.2 Prescriptions**
- 2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, tous les agents



(déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et d'abstinent de toute fraude et corruption.

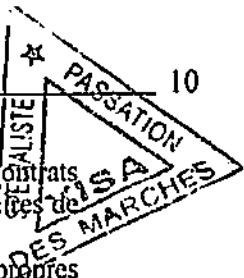
2.2 Dans cette optique, la Banque

- a. définit aux fins de la présente clause, les termes ci-dessous de la façon suivante :
 - i. est considéré comme un « acte de corruption » le fait de proposer, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;
 - ii. est considéré comme une « manœuvre frauduleuse » tout acte ou omission, y compris une présentation déformée des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;
 - iii. une « manœuvre collusoire » est une entente entre plusieurs parties destinée à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;
 - iv. une « manœuvre coercitive » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;
 - v. par « manœuvre obstructionniste », on entend :
 - (a) un acte visant à détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, une fausse déclaration faite aux enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des pratiques coercitives ou collusives présumées, ou la menace, le harcèlement ou l'intimidation d'une quelconque partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête ; ou
 - (b) un acte visant à entraver concrètement l'exercice par la Banque de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont conférés en vertu des stipulations du paragraphe 2.2 e ci-après ;
- b. rejette la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste en vue de l'obtention dudit marché ou contrat.
- c. pourra prendre, en plus des recours juridiques prévus dans l'Accord Juridique pertinent, toutes mesures appropriées, y compris déclarer la passation de marché non conforme, si elle établit qu'à un moment quelconque un représentant de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt s'est livré à un acte de corruption, une manœuvre appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour



mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, notamment sans avoir informé la Banque dans les brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;

- d. sanctionne, en application des Directives pour la Lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des Sanction du Groupe de la Banque Mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, à un moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;
- e. exige qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'appel d'offres et d'appels à propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter tous les comptes, dossiers et autre documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit ;
- f. exige que, s'agissant des opérations financées par la Banque qui doivent être mises en œuvre sur la base de modalités nationales de passation de marchés et de PPP, approuvées par la Banque, les soumissionnaires (candidats/proposants) et consultants soumettant des offres/propositions, acceptent l'application des Directives pour la lutte contre la corruption et s'engagent à les respecter tout au long du processus de passation des marchés, de la sélection et de l'exécution du contrat, et reconnaissent notamment le droit de la Banque d'effectuer des inspections et des vérifications selon les stipulations du paragraphe 2.2 e. Les Emprunteurs s'engagent à consulter et à observer les listes des personnes morales et physiques suspendues ou exclues par le Groupe de la Banque Mondiale. En cas de signature par un Emprunteur d'un contrat avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant et
- g. exige que, lorsque l'Emprunteur sélectionne une Institution des Nations Unies comme fournisseur de Fournitures, de Travaux, de Services Autres que des Services de Consultants ou de Services d'Assistance Technique, conformément aux paragraphes 6.47-6.48 et 7.28 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)-Juillet 2016, en vertu d'un Accord signé entre l'Emprunteur et l'Institution des Nations Unies, les stipulations ci-dessus du paragraphe 2 de la présente Annexe relatives aux sanctions applicables en cas de fraude et de corruption s'appliquent également à tous les entrepreneurs, consultants, sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, et leurs employés, qui ont signé un contrat avec ladite institution des Nations Unies. Par dérogation à ce qui précède, les paragraphes 2.2d et 2.2 e ne s'appliquent pas aux Institutions des Nations Unies et à leurs



employés, et le paragraphe 2.2 e ne s'applique pas aux contrats passés entre une Institution des Nations Unies et ses prestataires de services et fournisseurs.

Dans ce cas, l'Institution des Nations Unies applique ses propres règles et réglementations pour enquêter sur des allégations de fraude ou de corruption, sous réserve des conditions convenues entre la Banque et l'Institution des Nations Unies concernée, notamment en ce qui concerne l'obligation de tenir la Banque régulièrement informée des décisions et mesures prises. La Banque conserve le droit d'exiger de l'Emprunteur qu'il exerce des recours tels qu'une interruption provisoire ou définitive du projet. Les Institutions des Nations Unies consultent la liste établie par le Groupe de la Banque Mondiale des personnes physiques ou morales suspendues ou exclues. En cas de signature par une institution des Nations Unies d'un contrat ou d'un bon de commande avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant.

2.3 Avec l'accord formel de la Banque, l'Emprunteur peut exiger dans les dossiers d'appel d'offres et d'appel à propositions pour les marchés financés par la Banque, que les Soumissionnaires ou consultants incluent dans leur offre ou proposition un engagement de respect, dans le cadre du Processus de Passation de Marché, des lois nationales contre la fraude et la corruption (y compris les pots-de-vin) telles qu'énumérées dans la Demande de Propositions. La Banque accepte l'inclusion d'une telle exigence à la demande de l'Emprunteur, sous réserve que les modalités régissant cet engagement soient jugées satisfaisantes par la Banque

¹ Dans le contexte, les inspirations relèvent généralement le caractère d'enquêtes (c'est-à-dire de nature judiciaire) Elles incluent des activités, conduites par la Banque ou des personnes nommées par elle, propres aux enquêtes et audits, telle l'évaluation de la véracité des allégations de fraude et corruption, par des mécanismes appropriés la liste de ces activités donnée ci-après est non exhaustive : accéder aux comptes et aux données financières d'une personne ou morale les examiner et en faire des copies autant que de besoin ; accéder à d'autres documents, données et informations (sous format papier ou électronique) jugés utiles pour l'enquête ou l'audit et en faire des copies autant que de besoin ; interroger les membres du personnel et d'autres personnes concernées ; réaliser des inspections physiques et des visites de sites ; obtenir la vérification des informations par un tiers.



Section II - Lettre de Demande de Cotations

Lettre de Demande de Cotations

N°004 N'POSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/25 du **25 MARS 2025** relative à l'acquisition et l'installation du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Mesdemoiselles Messieurs les Directeurs de :

N°	ADRESSES	ADRESSES	TELEPHONES
1	CECETEL	YAOUNDE	Tél : 691 282 843
2	CECETEL TELECOMMUNICATION ROUSSIE	YAOUNDE	Tél : +237 33 19 30 57
3	CECETEL MANAGEMENT	YAOUNDE	Tél : 222 23 20 32
4	CECETEL ENTERPRISE	YAOUNDE	Tél : 677 96 80 77
5	CECETEL TECHNOLOGIES	YAOUNDE	Tél : 6 94 26 82 21
6	CECETEL	YAOUNDE	Tél: 6 96 83 61 61
7	CECETEL CAMEROUN	YAOUNDE	Tel : 699559771
8	CECETEL ELECTRONIQUES	YAOUNDE	Tél : 677 75 40 89/ 697 36 32 89

1.1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale des Banques pour le Développement (IDA) des Fonds pour le financement du Projet PATNUC et se propose d'utiliser une partie de ces Fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat à la clé ci-dessous. La présente Demande de Cotations est élaborée.

1.2. Dans le cadre de ce marché, je solliciter les prestations de services désignées ci-dessous : **l'acquisition et l'installation du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).** Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir par un contrat à clientèle à l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

1.3. La livraison se fera pour une durée de deux (02) mois, à compter de la notification de la demande de cotisation.

1.4. Le Directeur National du PATNUC invite les prestataires ci-dessus désignés, à consulter et à retirer physiquement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente sur le site de la demande de Cotations.

1.5. Les prestataires doivent produire les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :
a) Copie d'identifiant Unique (NIU);





- L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des finances ;
- L'attestation de conformité fiscale signée des services des impôts, indiquant que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations régulières et exactes au titre d'impôts datant de moins de trois mois ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics ;
- L'attestation de la CNPS datant de moins de trois mois ;
- L'attestation de localisation datée et signée par les services des impôts ;
- Le registre de commerce signé par les services compétents ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal de première instance ;
- La déclaration sur l'honneur de non-abandon des prestations au cours des cinq (5) dernières années (2020,2021,2022,2023 et 2024).

1.5 Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en huit (8) exemplaires (un original et 7 copies), marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 15 AVR 2025 14 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « Demande de Cotations N° MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/25 du 25 MARS 2025 relative à l'acquisition et installation du matériel informatique pour le nouveau bureau de de l'Unité de Gestion du Projet de l'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) »

1.6 L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PATNUC le 15 AVR 2025 15 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions de l'Unité de Gestion du Projet du PATNUC.

1.7 La CSPM procédera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

1.7.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou toutes certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) la Numéro d'identifiant Unique ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de conformité fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) l'attestation de localisation datée et signée par les services des impôts, (vii) le registre de commerce signé par le service compétent et (viii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance ; (ix) la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des cinq (5) dernières années (2020,2021,2022,2023 et 2024).

RE :

✓ L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii,ix) ne peut entraîner, pour un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces en format papier, conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.

1.7.2 L'évaluation de la conformité technique des cotations

L'offre devra contenir :



Le débit de l'immision :

- 2.1.4. La technique du fabricant de chaque équipement proposé :
Le dossier sera descriptif et quantitatif bien renseigné et conforme à celui demandé ;
Tous les prix unitaires quantifiés ;
Les justificatifs des marchés similaires produits par les soumissionnaires (une liste de marché analogue (au moins deux (2) marchés/lettres d'engagement) étrangers enregistrés dans la fourniture du matériel informatique (au moins 10 unitaires) à un minimum de 8 500 000 FCFA TTC réalisé au cours de trois dernières années (2022,2021,2024) assorties assorties des copies des premières pages de signature et les procès-verbaux de réception/attestations de leur fait signées du chef de la structure bénéficiaire. Ces marchés/lettres d'engagement doivent être fournis avec les montants en monnaie locale (FCFA TTC) et les noms des administrations acheteuses) ;
L'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produit ;
La technique des prestations.

17.3.2.9. **Intégrité (10).** Que de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre.

L'analyse se fait en deux étapes et vérifie la validité des critères ci-après :

Les habitudes de repos sont essentielles ;

-L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des détails et spécifications techniques. Toute offre non conforme sera rejetée.

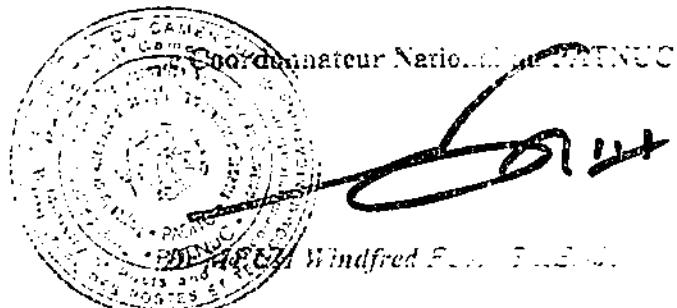
Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

1.8. Le 10 Mai 2025 l'Organisation attribuera le Marché sur proposition de la CСПМ, au Fournisseur, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et la moins chère.

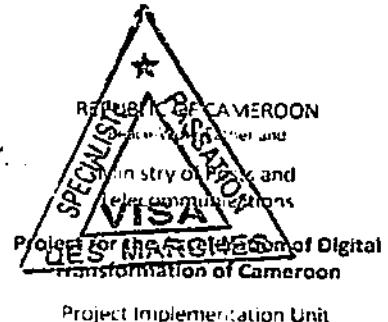
1.9. Adresse de retour des Demandes de Cotations et de dépôt des plis se fera à l'Unité de Gestion du PATNUC, sis à la Nouvelle route Bastos, derrière la Station Tradex. Ancien bâtiment SNV. Tél : 222 232 628. Email : procurement@patnuc.cm contact@patnuc.cm.

Yaoundé, le 25 MARS 2025



Applications :

- ARMP
- SORBO
- CIRCON
- ARCON
- APPCON



Section II – Request for Quotation letter

Request for quotations

N°14 – ANPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/25 of the 25 MARS 2025 relating to the acquisition and installation of computer equipment for the new staff of the Implementation Unit of the Project for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC)

The General Managers of:

N°	CONTRACTOR	ADDRESS	TELEPHONE N°
1	TELECAMEROUN	YAOUNDE	Tél : 691 282 843
2	GRASSE TELECOMMUNICATION	YAOUNDE	Tél : +237 33 19 30 57
3	TELECAMEROGATEMENT	YAOUNDE	Tél : 222 23 20 32
4	TELECAMEREX	YAOUNDE	Tél : 677 96 80 77
5	TELECAMERTECHNOLOGIES	YAOUNDE	Tél : 6 94 26 82 21
6	TELECAMERTECH	YAOUNDE	Tél : 6 96 83 61 61
7	TELECAMEROUN	YAOUNDE	Tél : 699559771
8	TELECAMEROUN	YAOUNDE	Tél : 677 75 40 89; 697 36 32 89

1.1. The Republic of Cameroon has obtained funds from the international Development Agency (IDA) for funding the PATNUC Project and proposes to use part of these funds to procure the services authorized under the Client Contract for which this Request for Quotation is issued.

1.2. The services provided under this contract are as follows: the acquisition and installation of computer equipment for the new staff of the Project Implementation Unit of the Project for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC). In the context of this Request for Quotation, the services are to be provided under a sub-contract to the PATNUC Project Implementation Unit.

1.3. The duration of the development period is (22) months, as from the date of notification of the Request for Quotation.

1.4. The Client of the PATNUC invites the above-mentioned service providers to consult and submit their quotations free of charge from the address below, as soon as this Request for Quotation is published.

1.5. The Client will receive certified copies of the following administrative documents, valid for the period of the Request for Quotation:

– Contract N°14, dated 25 MARS 2025,



- An attestation of bank account issued by a bank or micro-finance institution authorized by the Ministry of Finance.
- Tax clearance certificate signed by the tax authorities certifying that the bidder has made all statutory tax declarations within the last three months.
- Certificate of non-exclusion from public contracts.
- CIPPS certificate dated less than three months.
- Trade register signed by competent authorities.
- Certificate of non-bankruptcy issued by the court of first instance.
- Declaration on honour that the services have not been discontinued in the last (5) years (2020, 2021, 2022, 2023 and 2024).

1.5 Bids shall remain valid for a period of ninety (90) days from the date of submission by the bidder. They must be submitted in eight (08) copies (one original and seven copies) in a sealed envelope, to the address below later on the **15 AVR 2025 10:00 AM (local time)** without any inscription:

"Request for Quotations N° 004 /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPN, dated 25 MARS 2025, relating to the acquisition and installation of computer equipment for the new unit of the implementation Unit of the Project for the Acceleration of Digital Transformation in Cameroon (PATNUC)

- 1.6 The bids will be opened by PATNUC's Special Commission for the Award of Contracts (CSPM) on the **15 AVR 2025 10:00 AM** prompt, in the presence of the members of their respective firms, if they so wish, at the conference hall of PATNUC's Special Commission for the Award of Contracts.

1.7 The CSPM shall proceed with the evaluation of quotations following the order below:

- 1.7.1. The Special Commission for the Award of Contracts (CSPM) will first check the completeness of the administrative documents; the bidder's offer must include the following original documents, duly certified as true by competent services and valid (less than three months old): (i) the unique identification Number; (ii) An attestation of bank account; (iii) the certificate of non-exclusion; (iv) the certificate of non-exclusion from public contracts; (v) the certificate of non-bankruptcy (CIPPS) to the present quotation, (vi) the trade register signed by a competent authority; and (vii) the certificate of non-bankruptcy issued by the court of first instance, certifying that the services have not been discontinued in the last five (5) years (2020, 2021, 2022, 2023 and 2024).

N.B:

- The non-compliance of any of the documents in the administrative file (i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii) will be a legitimate grounds for rejection of the tender. However, the non-compliance of these documents in the original and dated documents will be a condition for the award of the Contract.



and technical compliance of quotations

and the following:

- 1. Technical data sheets;
- 2. Technical data sheets for each equipment proposed;
- 3. Specification and quantity sheet, completed in full and in accordance with the required deadlines;
- 4. Quotations and their unitary unit prices;
- 5. Technical contracts produced by the bidders (*a list of similar contracts (at least three contracts for a minimum amount of 6 500 000 (Six million five hundred thousand) CFA francs, IVA taxes included) carried out by the tenderer as well as in the last three (03) years (2022, 2023 and 2024), together with the corresponding contracts on the first page, signature pages and acceptance of the service rendered signed by the head of the beneficiary structure.* The bidding order must be provided with the amounts in freely convertible CFA and TTC, and the names of the purchasing institutions);
- 6. A statement to meet the required delivery deadlines to be produced in the annex of the offer.

2. The technical conformity of the offer is the exhaustive verification of the following criteria:

3. A list of checking the validity of the following criteria:

N°	Delivery	Technical/functional conformity	Evaluation (YES/NO)	Observations
1.	Delivery of the equipment	In compliance with the RQ		
2.	Manufacturer of the equipment	The manufacturer's technical data sheet for each piece of equipment		
3.	Description of the equipment	In compliance with the required deadlines		
4.	All quantities	In compliance		
5.	List of contracts and orders regarding the equipment in the last three years (2022, 2023 and 2024) and copies of the contracts	In compliance		

6. The letter of award will fix the required delivery deadlines as provided.

Available in the file

Signature

- All the technical specifications required are essential.
- An evaluation of the conformity of the quotations, from the point of view of deadlines and technical specifications. Any offer that does not conform will be rejected.

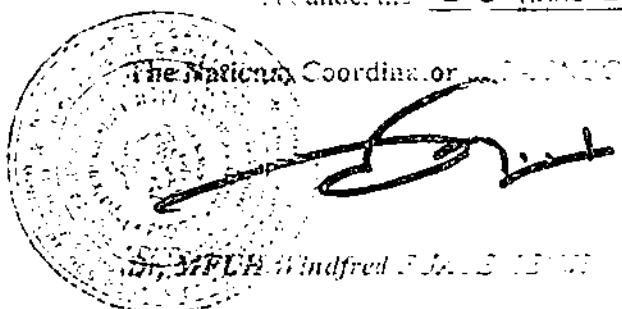
Only offers deemed to be substantially compliant will be subject to financial evaluation.

Checking the financial operations, multiplying, where appropriate, the unit prices by the quantities and adding the price in words to make the necessary corrections.

14. The procurement officer will award the Contract, on the proposal of the CSD, to the supplier whose offer is deemed to comply substantially with the provisions of the Request for Quotation file and to be the lowest. Signature

15. The addressee of the collection of Requests for Quotations are the subscribers to the PATNUC Documentation Unit, located at Nouvelle Route Bustos, before the CSD, building SNM, 1st floor, SNM building Tel: 222 222 222 Email: procurement@patnuc.cm contact@patnuc.cm

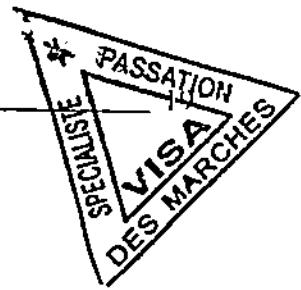
Under the 25 MARS 2025



Annexes:

- Annex 1
- Annex 2
- Annex 3
- Annex 4
- Annex 5

DEMANDE DE COTATIONS



Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotations

Date:

Demande de Cotations N°: _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *description des fournitures et services/* conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *prix total de l'offre en chiffres et en lettres/* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

[Signature] [Signature]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

Date de remise des plis le

2. Bordereau Descriptif et Quantitatif
(à remplir par le Fournisseur)

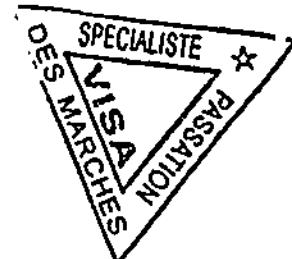
ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE NOUVEAU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PATNUC

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	Ordinateurs Portables	5				
2.	Ordinateur Portable Profil IT	1				
3.	Ordinateur Portable Profil IT	1				
4.	Copieur multifonction	1			02 mois	UGP/PATNUC
5.	Multiprises parafoudre	16				
6.	Onduleur	1				

NB : La livraison de la présente commande se fera dans les deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des prestations

La non-conformité pour l'essentiel de la description des fournitures proposées est un motif de rejet de l'offre ;

Les caractéristiques et les performances techniques qui sont données dans la présente Demande de Cotations sont des minimas.



Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

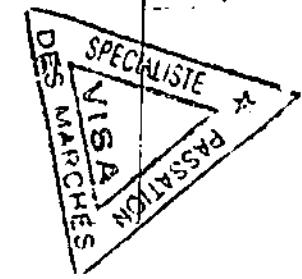
Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

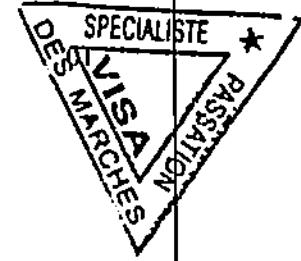
Date de remise des plis le

3 – Description technique des Fournitures
(à remplir par le Fournisseur)

ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE NOUVEAU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PATNUC

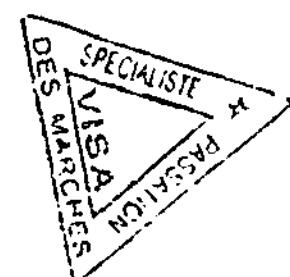
N°	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
01	Ordinateurs Portables	<p>Ordinateurs Portables</p> <p>Processeur : Intel Core™ i5-1145G7 / 8M Cache, up to 4.40 GHz vpro</p> <p>Disque Dur : 512 GoSSD</p> <p>Mémoire : 16 Go DDR4</p> <p>Lecteur optique : DVD+/-RW incorporé</p> <p>Carte graphique : Intel Iris Xe Graphics,</p> <p>Port /slots : HDMI, USB (3.1 & 2.0), RJ-45, Headphone/microphone jack, SD (SDHC & SDXC supporté)</p> <p>Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran : 14 Pouces Tactile</p> <p>Particularité : clavier (AZERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation: Windows 11 Pro 64 bits (01 Francais)</p>	U	5
02	Ordinateur Portable Profil IT	<p>Ordinateur Portable : pour profil IT</p> <p>Processeur : Snapdragon X Elite (12 cœurs) ou équivalent</p> <p>Disque Dur : 1 To – SSD</p> <p>Mémoire : 32Go</p> <p>Carte graphique dédiée : Qualcomm Adreno ou équivalent</p> <p>Connectivité réseau : WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0 5G</p> <p>Ecran : 13 pouces , 2880 x 1920 pixels, OLED, tactile</p>	U	



N°	Designation	Caractéristiques	Unité	Qté
		<p>Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation : Windows 10 Pro 64 bits (01 Anglais)</p> <p>Accessoires : stylet surface slim pen, clavier de type Flex Keyboard détachable (avec possibilité de connexion par Bluetooth et une batterie), alimentation type Docking station</p> <p>Antivirus : 1 ans de Licence</p> <p>Sacoche</p>		
03	Ordinateur Portable Profil IT	<p>Ordinateur Portable : pour profil IT</p> <p>Processeur : Intel® Core™ i7-1255U</p> <p>Disque Dur : 512 Go – SSD</p> <p>Mémoire : 16 Go DDR4 SDRAM PC4-17000</p> <p>Lecteur optique : DVD+/-RW incorporé</p> <p>Carte graphique dédiée : Intel HD (2Go au moins)</p> <p>Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran 12.0-14 .0 "</p> <p>Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et retroclairé</p> <p>Système d'exploitation : Windows 11 Pro 64 bits (01 Français)</p> <p>Antivirus : 1 ans de Licence</p>	U	01
04	Copieur, imprimante, scanner, serveur de documents, fax	<p>Copieur, imprimante, scanner, serveur de documents, fax</p> <p>Prévisualisation des documents et impression directe des fichiers office (option)</p> <p>NFC/WIRELESS DIRECT IMPRIMANTE MULTIFONCTION (LASER, MONO, MONO, 56 PPM, 1200 X 1200 DPI, PCL 5E, PCL 6, PDF 1.4, POSTSCRIPT 3)</p> <p>Caractéristique spéciale :portable</p> <p>Couleur : noir/gris</p>	U	

Nº	Désignation	Caractéristiques	Unité	Qté
		Vitesse d'impression 56 pages /minute Poids : 204000 grammes Vitesse du processeur :800 MHZ Mémoire maximale :1536 Mo Type de connectivité : ethernet Interface du matériel :USB ,Ethernet Dimensions de l'article : 165 x 71.5 x 110 centimètres Technique:Print/Copy/Scan/Fax, 1200 x 1200 dpi, A3/A4/A5/RA3/B4/B5, NFC, Wireless Direct, USB 2.0, Gigabit Ethernet, 204 kg, 1030 W		
05	Multiprises parafoudre	Multiprises parafoudre Qualité : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entrée : 08 ports au moins • Bouton va et vient : oui • Puissance Max : 3000 au moins • Longueur câble : 1.80 mètres au moins 	U	16
06	Onduleur	Onduleur 500VA/900 W	U	01

N.B : Le fournisseur s'assurera de la garantie du matériel livré pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception du matériel.



Consultation n° /MINPOSTEL/ PATNUC/CSPM/SPM du

Date de remise des plis



4. Lettre Commande

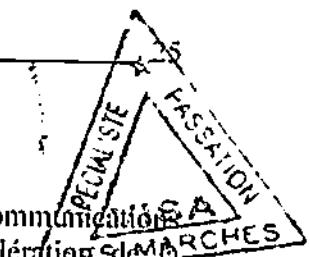
LETTRE COMMANDE N° /2025/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC B.P: TEL.: (237) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE NOUVEAU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET D'ACCELERATION DE TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC).

TITULAIRE : B.P: TEL:
.....

OBJET ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE NOUVEAU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET D'ACCELERATION DE TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC).

LIEU DE LIVRAISON : UNITE DE GESTION DU PROJET PATNUC
 DUREE : DEUX (02) MOIS, DES NOTIFICATION DE L'ORDRE DE SERVICE
 MONTANT MAXIMUM : FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES
 FINANCEMENT : CREDI 69870-CM
 CODE STEP : CM-MINPOSTEL-467748-GO-RFQ
 EXERCICE : 2025
 SOUSCRIT LE :
 SIGNEE LE :
 NOTIFIEE LE :
 ENREGISTRE LE :

DEMANDE DE COTATIONS



ENTRE,

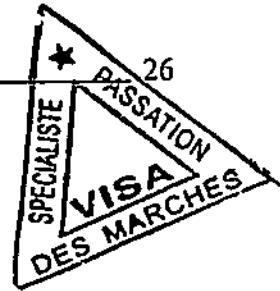
L'Etat du Cameroun à travers le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique Au Cameroun (PATNUC) représenté par Dr MFUFI Windsfred FUAYE KENJI, Coordonnateur National dénommé ci-après le « Client ».

D'UNE PART,

Et B.P: Yaoundé, Tél. : (237) représenté, par son ci-dessous désigné le « Fournisseur »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:



CHAPITRE I – GENERALITES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES	27
ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX.....	27
ARTICLE 5 – DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS	28
ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON.....	29
ARTICLE 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR.....	29

CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

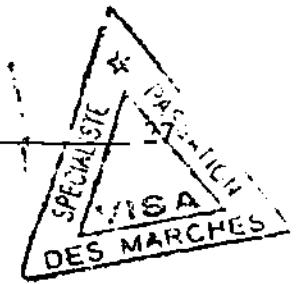
ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	30
ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES.....	30
ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR.....	30
ARTICLE 11 – RECEPTION DU MATERIEL.....	31
ARTICLE 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT.....	31

CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	31
ARTICLE 14 – RETENUE DE GARANTIE.....	31
ARTICLE 15 – GENERALITES – PRIX.....	32
ARTICLE 16 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....	33
ARTICLE 17 – MODALITES DE PAIEMENT.....	33
ARTICLE 18 – PENALITES.....	33
ARTICLE 19 – DOMICILIATION BANCAIRE.....	34
ARTICLE 20 – REGIME FISCAL.....	34
ARTICLE 21 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT.....	34

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 23 – LITIGES.....	34
ARTICLE 24 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 25 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE.....	34



CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet l'acquisition et installation du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'unité de gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques y relatives.

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée entre B.P:, Tél.: (237) et le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) conformément à l'Arrêté N°023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- Instructions au fournisseur ;
- La lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- Le détail estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau descriptif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente Lettre Commande est soumise à :

1. L'Accord de Financement crédit IDA N°69870-CM du 23 décembre 2022 ;
2. La Constitution de la République du Cameroun ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
5. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
6. Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
8. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. L'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;
10. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025

12. La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.
13. La lettre n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.
14. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PATNUC, ci-après désigné Autorité Contractante ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation (l'ingénieur du marché) est : un (01) représentant du PATNUC ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- Le Chef de service du Marché est : le Coordonnateur National du PATNUC ou son représentant,
- Le Maître d'Œuvre du présent Marché ou la mission de contrôle est : un responsable du PATNUC [Non Applicable]
- Le Fournisseur est :

5.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'organisme chargé du paiement est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Responsable Administratif et Financier du PATNUC.

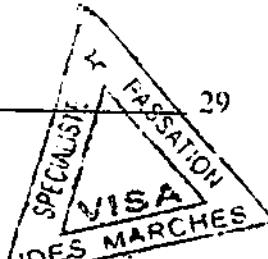
Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le lieu de livraison du matériel est l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile à Yaoundé. B.P:, Tél.: (237)



Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

Toutefois, il devra disposer d'un entrepôt à Yaoundé pour des besoins d'réception. une visite sera effectuée par la Commission Spéciale des Marchés pour confirmer ce domicile.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

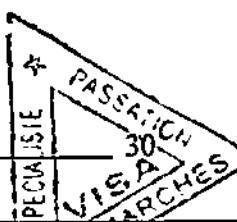
Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de services tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PATNUC et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications du présent contrat.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

Les prestations du Fournisseur comprennent en objet l'acquisition et l'installation du matériel informatique pour le nouveau personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques décrites ci-après :

Nº	Désignation	Unité	Qté
01	<p>Ordinateurs Portables</p> <p>Processeur : Intel Core™ i5-1145G7 / 8M Cache. up to 4.40 GHz vpro</p> <p>Disque Dur : 512 GoSSD</p> <p>Mémoire : 16 Go DDR4</p> <p>Lecteur optique : DVD+/-RW incorporé</p> <p>Carte graphique : Intel Iris Xe Graphics.</p> <p>Port /slots : HDMI, USB (3.1 & 2.0), RJ-45, Headphone/microphone jack, SD (SDHC & SDXC supporté)</p> <p>Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran : 14 Pouces Tactile</p> <p>Particularité : clavier (AZERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation: Windows 11 Pro 64 bits (01 Français)</p>	U	5
02	<p>Ordinateur Portable : pour profil IT</p> <p>Processeur : Snapdragon X Elite (12 cœurs) ou équivalent</p> <p>Disque Dur : 1 To – SSD</p> <p>Mémoire : 32Go</p> <p>Carte graphique dédiée : Qualcomm Adreno ou équivalent</p> <p>Connectivité réseau : WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0 5G</p> <p>Ecran : 13 pouces , 2880 x 1920 pixels, OLED, tactile</p> <p>Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation : Windows 10 Pro 64 bits (01 Anglais)</p> <p>Accessoires : stylet surface slim pen, clavier de type Flex Keyboard détachable (avec possibilité de de connexion par Bluetooth et une batterie) , alimentation type</p>	U	1

DEMANDE DE COLISATIONS



N°	Désignation	Unité	Qté
	Docking station Antivirus : 1 ans de Licence Sacoche		
03	Ordinateur Portable : pour profil IT Processeur : Intel® Core™ i7-1255U Disque Dur : 512 Go - SSD Mémoire : 16 Go DDR4 SDRAM PC4-17000 Lecteur optique : DVD+/-RW incorporé Carte graphique dédiée : Intel HD (2Go au moins) Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0 Ecran 12.0-14.0 " Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et retroclairé Système d'exploitation : Windows 11 Pro 64 bits (01 Français) Antivirus : 1 ans de Licence	U	1
04	Copieur, imprimante, scanner, serveur de documents, fax Visualisation des documents et impression directe des fichiers office (option) PC WIRELESS DIRECT IMPRIMANTE MULTIFONCTION (LASER, MONO, MONO, 56 PPM, 1200 X 1200 DPI, PCL 5E, PCL 6, PDF 1.4, POSTSCRIPT 3) Caractéristique spéciale :portable Couleur : noir/gris Vitesse d'impression 56 pages /minute Poids : 204000 grammes Vitesse du processeur :800 MHZ. Mémoire maximale :1536 Mo Type de connectivité : ethernet Interface du matériel :USB ,Ethernet Dimensions de l'article : 165 x 71.5 x 110 centimètres Technique:Print/Copy/Scan/Fax, 1200 x 1200 dpi, A3 A4 A5/RA3/B4/B5, NFC, Wireless Direct, USB 2.0, Gigabit Ethernet, 204 kg, 1030 W	U	1
05	<u>Multiprises parafoudre</u> Qualité : <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entrée : 08 ports au moins• Bouton va et vient : oui• Puissance Max : 3000 au moins Longueur câble : 1,80 mètres au moins	U	16

DLMANDI DE COTATIONS

N°	Désignation	SPECIASTE	PASSATION	VISA	DES MARCHES	U	I
06	Onduleur 500VA/900 W						

Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Fournisseur devra produire sept (07) exemplaires enregistrés des pièces constitutives de la présente Lettre Commande.

Article 11 – RECEPTION DES SERVICES

La réception des services sera par une Commission composée ainsi qu'il suit et constitué par décision du Maître d'Ouvrage Délégué :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président :
- L'ingénieur du marché : Rapporteur :
- Le Chef de Service du Marché : Membre :
- Le MINMAP : Observateur
- Invité : le Prestataire .

La Commission de réception s'assurera que les services remplissent les conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

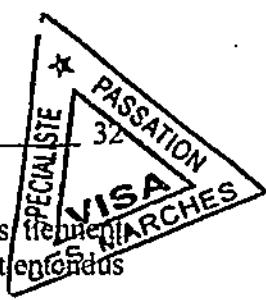
Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché. Il est constitué et transmis au chef du service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du Marché

Le cautionnement de bonne exécution au taux de 7% du montant TTC du marché qui sera constitué et remis au Maître d'Ouvrage dès la réception provisoire.

Le cautionnement sera restitué ou la garantie libérée, dans un délai de six (06) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Les modalités de constitution ,de consignation ,de conservation ,de restitution et de déconsignation de cette caution se fera dans le respect des dispositions de la Lettre circulaire N°000019 /LC/MINMAP du 05 Juin 2024

Article 13 – GENERALITES – PRIX



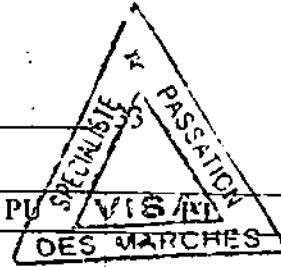
Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 14 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande est évalué de la manière suivante :

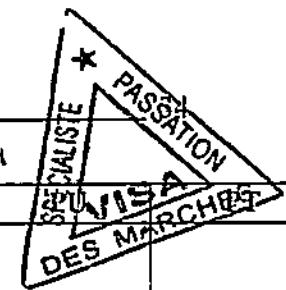
N°	Désignation	Unité	Qté	PU	PT
01	<p>Ordinateurs Portables</p> <p>Processeur : Intel Core™ i5-1145G7 / 8M Cache, up to 4.10 GHz vpro</p> <p>Disque Dur : 512 GoSSD</p> <p>Mémoire : 16 Go DDR4</p> <p>Lecteur optique : DVD+-RW incorporé</p> <p>Carte graphique : Intel Iris Xe Graphics.</p> <p>Port /slots : HDMI, USB (3.1 & 2.0), RJ-45, Headphone/microphone jack, SD (SDHC & SDXC supporté)</p> <p>Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran : 14 Pouces Tactile</p> <p>Particularité : clavier (AZERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation: Windows 11 Pro 64 bits (01 Français)</p>	U	5		
02	<p>Ordinateur Portable : pour profil IT</p> <p>Processeur : Snapdragon X Elite (12 cœurs) ou équivalent</p> <p>Disque Dur : 1 To – SSD</p> <p>Mémoire : 32Go</p> <p>Carte graphique dédiée : Qualcomm Adreno ou équivalent</p> <p>Connectivité réseau : WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran : 13 pouces , 2880 x 1920 pixels, OLED, tactile</p> <p>Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et rétroéclairé</p> <p>Système d'exploitation : Windows 10 Pro 64 bits (01 Anglais)</p> <p>Accessoires : stylet surface slim pen, clavier de type Flex Keyboard détachable (avec possibilité de de connexion par Bluetooth et une batterie) , alimentation type Docking station</p> <p>Antivirus : 1 ans de Licence</p> <p>Sacoche</p>	U	1		

DEMANDE DE COTATIONS



N°	Désignation	Unité	Qté	DU SPECIFIQUE VIS DU PASSATION DES MARCHES
03	<p>Ordinateur Portable : pour profil IT</p> <p>Processeur : Intel® Core™ i7-1255U</p> <p>Disque Dur : 512 Go - SSD</p> <p>Mémoire : 16 Go DDR4 SDRAM PC4-17000</p> <p>LECTEUR OPTIQUE : DVD+/-RW incorporé</p> <p>Carte graphique dédiée : Intel HD (2Go au moins)</p> <p>Connectivité réseau : Ethernet 100/1000, WIFI 802.11a/b/g/h/n, Bluetooth 4.0</p> <p>Ecran 12.0-14.0 "</p> <p>Particularité : clavier (QWERTY) avec pavé numérique résistant aux éclaboussures et retroclairé</p> <p>Système d'exploitation : Windows 11 Pro 64 bits (01 Français)</p> <p>Antivirus : 1 ans de Licence</p>	U	1	
04	<p>Copieur, imprimante, scanner, serveur de documents, fax</p> <p>Prévisualisation des documents et impression directe des fichiers office (option)</p> <p>NFC/WIRELESS DIRECT IMPRIMANTE MULTIFONCTION (LASER, MONO, MONO, 56 PPM, 1200 X 1200 DPI, PCL 5E, PCL 6, PDF 1.4, POSTSCRIPT 3)</p> <p>Caractéristique spéciale :portable</p> <p>Couleur : noir/gris</p> <p>Vitesse d'impression 56 pages /minute</p> <p>Poids : 204000 grammes</p> <p>Vitesse du processeur :800 MHZ.</p> <p>Mémoire maximale :1536 Mo</p> <p>Type de connectivité : ethernet</p> <p>Interface du matériel :USB ,Ethernet</p> <p>Dimensions de l'article : 165 x 71.5 x 110 centimètres</p> <p>Technique:Print/Copy/Scan/Fax. 1200 x 1200 dpi, A3/A4/A5/RA3/B4/B5. NFC, Wireless Direct, USB 2.0, Gigabit Ethernet, 204 kg, 1030 W</p>	U	1	

DEMANDE DE COLATIONS



N°	Désignation	Unité	Qté	
05	Multiprises paraéclouage Qualité : • Nombre d'entrée : 08 ports au moins • Bouton va et vient : oui • Puissance Max : 3000 au moins Longueur câble : 1.80 mètres au moins	U	16	
06	Onduleur 500VA/900 W	U	1	
	TOTAL HT			
	TVA 19,25%			
	TTC			

Arrêté la présente Lettre Commande à la somme de Francs CFA Toutes Taxes Comprises, montant ferme et non révisable.

Article 15 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en Franc CFA par le PATNUC sur présentation des pièces ci-après :

- Une facture timbrée (01 original et 04 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- Le bulletin d'émission sur lequel est apposée la mention « retenues à la source » par les services des impôts ;
- Un (01) exemplaire du procès-verbal de réception du rapport d'activités ;
- Cinq (05) exemplaires de la Lettre Commande signée et enregistrée ;
- Le dossier fiscal à jour et
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) actualisé.

Les paiements se feront par virement au nom de , B.P:, Tél. : (237)

Conditions de Paiement

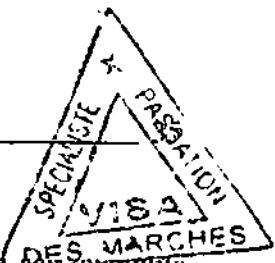
Les paiements sont effectués en Franc CFA dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le prestataire, ayant signé le procès-verbal de réception présente les factures au Coordonnateur National du PATNUC après visa du MINMAP .

Article 16 : PÉNALITÉS

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

i. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché :



b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels:

B Pénalités spécifiques

18.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est susceptible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif: un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard;
- Remise tardive de l'assurance qui couvre le personnel sur le site du travail : un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.

C – Les Intérêts Moratoires

Lorsqu'il est constaté, le défaut de paiement par le Maître d'Ouvrage au Maître d'Ouvrage Délégué dans les délais fixés dans la présente Lettre Commande, des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais lui sont imputés.

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule :

$$I=Mx(n/360)x(i).$$

Les intérêts moratoires ne sauraient s'appliquer sur des montants comprenant des indemnités de retard de paiement et ne sont pas imposables.

Article 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de ouvert à au N°

Article 18 – REGIME FISCAL

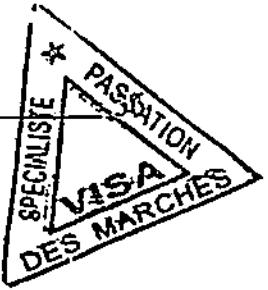
Le Fournisseur se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE



Sept (07) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés.

Article 21 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes sera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 22 – RESILIATION DU CONTRAT

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 23 – VALIDITE DU CONTRAT

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du PATNUC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°
 /2025/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC
 B.P : TEL. : (237) POUR
 L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR
 LE NOUVEAU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET
 D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU
 CAMEROUN (PATNUC).

En présence des témoins, les parties ont signé la présente Lettre Commande en conformité avec les lois du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le _____

LU ET APPROUVE

LE COORDONNATEUR NATIONAL
 DU PATNUC

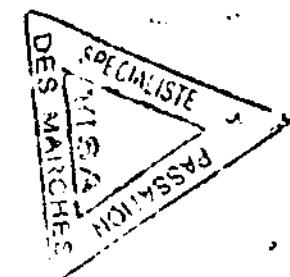
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° _____ /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du _____ Date de remise des plis le _____

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

5 – Tableau comparatif des cotations

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			oui	non	lieu	délai			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									



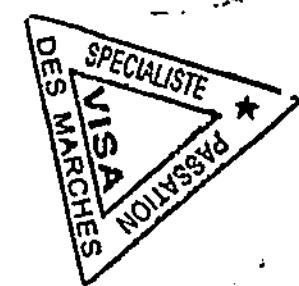
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° ____ /MINPOSTEL-PATNUC/CSPM/SPM du ____ Date de remise des plis le ____

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

N°		Liste des établissements décrétés par le ministère des Finances et du Budget	
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé		FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala		BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé		BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala		BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala		BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala		BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala		CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala		CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé		CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala		ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé		NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala		SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala		SGC
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala		SCBC



15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

N°	Compagnies d'assurance
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A. B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A. B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A. B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A. B.P. 109, Douala
06	CPA S.A. B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A. B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A. B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A. B.P. 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A. B.P. 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A. B.P. 1 540, Douala

